



**PRÉFÈTE  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

Avignon, le 21 octobre 2022

## **INTERDICTION D'ACCÈS AUX GORGES DU TOULOURENC**

Le département de la Drôme est placé en vigilance météorologique de niveau ORANGE pour le phénomène de *pluie-inondation* à partir du 21 octobre 2022, 06 h00.

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, **l'accès au site des gorges du Toulourenc sera interdit** au public sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux dans le département de Vaucluse et de Mollans-sur-Ouvèze dans le département de la Drôme, le 21 octobre 2022 **et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique orange** pour le phénomène de *pluie-inondation*.

**Soyez très vigilants**

Informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation météorologique en consultant le site Internet de vigilance : <http://vigilance.meteofrance.com> et en écoutant les médias locaux.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON